



DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Immeuble situé au 30, rue Taylor, Waterloo, lot # 6 017 181

AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le comité de démolition de la Ville de Waterloo est saisi d'une demande de modification des conditions d'acceptation de la démolition pour l'immeuble situé sur le lot 6 017 181 du cadastre du Québec, sis au 30, rue Taylor à Waterloo. Ladite démolition de l'immeuble avait été accordé sous respect de deux conditions lors de la séance publique tenue le 6 novembre 2024.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix jours de la publication de cet avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la ville de Waterloo, 417, rue de la Cour, Waterloo Québec.

Le comité de démolition étudiera la demande de modification d'acceptation de la démolition et les oppositions reçues lors de la séance publique qui sera tenue le mardi 11 mars 2025, à 18h00 à l'hôtel de ville de Waterloo au 417, rue de la Cour, Waterloo.

DONNÉ à Waterloo ce, 20 février 2025

Louis Verhoef
Directeur général/greffier